

Intervention de la CGT au CHSCT du 27 Avril 2020 :

Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons ce jour plus d'un mois après la mise en confinement de notre pays décidé par le Président de la République et ensuite décrété par la loi.

Dès le début de cette crise sanitaire d'une gravité extrême et inconnue jusqu' alors, le syndicat CGT a sollicité la mise en œuvre de l'instance paritaire dédiée, le CHSCT, dans le cadre d'une réunion spécifiquement consacrée à la gestion du COVID 19 au sein de notre collectivité.

Nous regrettons que cette demande n'ait pas reçu d'avis favorable de la part de l'exécutif départemental, contrairement à d'autres collectivités territoriales où des CHSCT extraordinaires se sont tenus.

Nous regrettons aussi aujourd'hui le caractère commun de cette réunion, le point d'étape tant attendu sur le COVID s'intègre à un ordre du jour ordinaire, celui du CHSCT initialement prévu le 26 Mars. Il est dommage de ne pas distinguer cette situation particulière, au risque de la banaliser.

La banalisation est aujourd'hui le danger qui guette et menace tous les efforts consentis par chacun d'entre nous pour remplir l'objectif du confinement.

Le retour à une situation normale n'est certes pas plébiscité mais les demandes pour une reprise plus forte de l'activité économique se font pressantes. Ce qui était dangereux, il y a plus de six semaines, deviendrait dès le 11 Mai moins dangereux... nous en doutons très fortement.

Il nous semble que cette date du 11 Mai est d'abord un signal envoyé en direction des acteurs économiques, sans que les conséquences pratiques d'une reprise aient été véritablement questionnées, notamment concernant la faisabilité des dispositions de protection et sécurité à prendre.

Nous savons aussi maintenant que la décision de reprise scolaire a été validée contre l'avis du comité scientifique dédié à cette crise.

Notre collectivité se retrouve aujourd'hui confrontée à cette échéance qui approche à pas rapide.

Nous pouvons saluer les nombreuses initiatives prises par l'exécutif départemental pour soutenir, aider et protéger les Loir et Chériens... Le département joue un rôle majeur dans cette lutte contre le virus, multipliant les initiatives sociales et économiques.

Nous avons d'ailleurs dès le 17 mars indiqué au Président notre soutien dans la traversée de cette épreuve, que constitue la protection des populations d'un virus agressif et dangereux.

Nous avons aussi participé à cet effort collectif en faisant remonter les demandes et les besoins des agents auprès de la Direction Générale des services, des Directions Générales adjointes et de la DRH.

Les échanges ont été constructifs et ont permis des avancées dans la résolution de nombreux problèmes, notamment en matière de dotation de matériel de protection pour nos collègues. L'harmonisation des pratiques au sein des structures du secteur social a mobilisé beaucoup de notre énergie.

La reconnaissance du travail exceptionnel des assistants familiaux, par l'octroi d'une compensation financière mensuelle demandée par notre syndicat, conclut des échanges attentifs et respectueux sur ce sujet.

Nous avons aussi veillé à favoriser une communication la plus accessible et compréhensible pour chacun, dans une période où l'inquiétude ambiante parasite de nombreux messages.

Nous pouvons affirmer que nous avons travaillé en bonne intelligence avec les représentants de l'administration et des deux autres organisations syndicales durant cette période. Ce travail est celui de l'expression de la solidarité collective nécessaire, qui pour autant n'efface ni notre singularité ni notre identité.

« L'union sacrée » n'est pas une expression que nous reconnaissons car elle garde des accents guerriers qui ne correspondent pas à nos valeurs et pourraient nous renvoyer à des compromis regrettables.

Nous allons donc continuer à faire acte de solidarité dans la poursuite de cette lutte contre la pandémie, tout en restant fidèle à notre ligne de conduite.

Celle-ci nous impose de questionner aujourd'hui l'avenir proche, la ligne d'horizon du 11 Mai. Nos fédérations de l'éducation nationale et des services publics ont interpellé le Ministre de l'éducation nationale sur les conditions de protection des agents, intervenant auprès des enfants, à l'occasion de cette reprise scolaire.

La pénurie matérielle, en termes de dotation de masques et autres protections individuelles, constatée depuis plusieurs semaines n'est pas de nature à nous

rassurer. La question de la mise à disposition de tests reste posée sans véritable réponse et peut être aussi sans les outils nécessaires.

Les syndicats catégoriels, les fédérations de parents d'élèves s'inquiètent aussi de cette mise en œuvre prochaine de réouverture des établissements locaux. Les collectivités territoriales sont aussi dans l'expectative, dans l'obligation de mettre en œuvre une décision, qui ne leur revient pas et dont la réalisation va nécessiter des moyens matériels et humains hors norme.

Compte tenu de cette réserve importante des partenaires sociaux, des représentants des usagers et des professionnels, le Président de la République vient d'introduire une nouvelle variable, le volontariat, qui complexifie encore un peu plus la recherche d'une solution adaptée.

Certains élus locaux, faute d'assurance des pouvoirs publics, ont fait le choix de ne pas autoriser l'ouverture des établissements scolaires sur leur territoire.

Face à cette échéance, notre ligne de conduite reste la même : notre unique objectif est la protection des agents dans l'exercice de leurs missions, dites essentielles.

Dans un courrier envoyé à Monsieur Le Président du Conseil Départemental, nous avons posé de nombreuses questions quant aux conditions de reprise adaptées à la santé et la protection de nos collègues. Elles seront certainement abordées dans le débat qui va suivre.

Concernant les collèges, il convient cependant de poser préalablement la question suivante : Est-ce que le Président autorise la réouverture des collèges ?

Nous entendons la volonté de notre collectivité de franchir une nouvelle étape, en retrouvant davantage de présentiel dans les différents sites de travail.

La déclaration de Monsieur PATIER, du Vendredi 24 Avril, confirme cette volonté dans un souci clairement édicté de « ne pas différer ce qu'on peut faire tout de suite ».

Une occupation adaptée des locaux est envisagée, respectant les règles de distanciation, ouvrant donc la porte à davantage de présence physique des agents.

Il semble entendu que les agents vulnérables resteront confinés, la thématique du télétravail n'a pas été évoquée lors de cette intervention.

Or cette activité concerne aujourd'hui plus de 550 agents du Conseil Départemental, qu'en sera-t-il dès le 11 Mai ? Le Premier Ministre a cependant clairement indiqué qu'il fallait maintenir le télétravail « là où c'était possible ».

Mettre à disposition au moins deux masques par jours par agents va solliciter le stock départemental dont il convient de savoir s'il sera à la hauteur des besoins. D'évidence, le chiffre indiqué dans la synthèse de pilotage, pour la semaine 15, de 77 000 masques chirurgicaux ne suffira pas. Ce chiffre mérite une réactualisation, compte tenu des 10 masques distribués à chaque agent, la semaine suivante.

Qu'en est-il des commandes à venir ? Quelles sont vos projections d'agents physiquement présents sur site compatibles avec une mise à disposition de masques adaptée ?

Nous attendons donc de votre part une déclinaison précise des moyens permettant de respecter les règles essentielles de sécurité (gestes barrière, règles de distanciation, équipements de protection individuelle, moyens humains...) pour nos collègues amenés à travailler en présentiel.

Le sujet est trop sérieux pour qu'il laisse place à des réponses incomplètes. S'il devait s'avérer que les services départementaux n'aient pas eu le temps de formaliser des réponses détaillées, nous demanderions alors la tenue d'un CHSCT extraordinaire avant une reprise d'activité plus importante au sein de notre collectivité.

Madame La Présidente, cette situation exceptionnelle oblige chacun d'entre nous... L'objectif reste aujourd'hui, pour ce qui nous concerne, de vaincre cette pandémie en protégeant la santé de chacun. L'heure n'est ni à la banalisation, ni à l'oubli facile mais au respect collectif le plus large possible des règles de protection.

Madame La Présidente, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Philippe DECLERCK
Secrétaire Général
Syndicat CGT du CD41.

Copie pour information :

- **Monsieur PERRUCHOT, Président du Conseil Départemental de Loir et Cher.**
- **Monsieur PATIER, Directeur Général des services du Conseil Départemental de Loir et Cher.**
- **Monsieur BONVILLAIN, Directeur Général adjoint, DGARD.**
- **Monsieur CADORET, Directeur Général adjoint, DGAS.**
- **Monsieur FELDNER, Directeur Général adjoint, DGAAT.**
- **Madame THORRAND, Directrice, DRH.**